

Rapport Cité de l'énergie

Première certification de la Commune d'Avry

Chapitre 2: Demande d'obtention du label Cité de l'énergie®

Etabli le: 15.02.2016

La la Commune de

Avry

Représentée par Le Conseil communal

Benoît Piller

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

Représentante politique de la commune

Prénom Nom	Eliane Dévaud, Administration communale
Fonction	Conseillère communale - Aménagement, mobilité et travaux publics
Adresse	Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry
Téléphone / Fax	026 470 40 00
e-mail:	eliane.devaud@avry.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Jean-Daniel Guisolan
Fonction	Responsable du service technique
Adresse	Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry
Téléphone / Fax	026 470 40 00
e-mail:	jeandaniel.guisolan@avry.ch

Plus d'informations

<http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/> (Page Energie de la collectivité)

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Maria Wägli
 Fonction Conseillère Cité de l'énergie
 Adresse pa. B+S ingénieurs conseils SA, Chemin Rieu 8, 1208 Genève
 Téléphone / Fax 079 207 16 32
 e-mail: waegli@bourquin-stencek.ch

Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	425	Pt.
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	212.5	Pt.
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	318.8	Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	250.9	Pt. 59.5 %

Evolution et développement de la Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2013	Etat des lieux	422 Pt	131 Pt	31%	V_3.2	2013
2016	Audit de certification	425 Pt	250.9 Pt	60%	V_3.2	2015

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan existant de la Commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

"Pour un avenir durable"

Vision: « Atteindre la société à 4000 watts à l'horizon 2030 »

Bases pour l'évaluation

Principes et ancrage de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basé sur la vision communale, les objectifs fixés pour la législature, le concept énergétique etc.):

- analyser la totalité des bâtiments et infrastructures communaux (comptabilité énergétique) d'ici 2014 (exigence cantonale);
- continuer de couvrir 100% des besoins en énergie électrique par du courant vert;
- réduire de 50% la consommation de l'éclairage public d'ici 2018 par rapport à 2013, sous réserve des extensions futures;
- réduire de 10% la consommation d'eau dans les bâtiments communaux et les écoles, jusqu'en 2018;
- informer/sensibiliser les propriétaires à assainir leur bâtiment pour une baisse de consommation énergétique.
- atteindre 80% de réalisation du potentiel de mise en œuvre des zones de limitation de vitesse d'ici 2018;
- développer le thème énergie sur le site internet de la commune et dans le bulletin communal (rubrique fixe) avec présence du logo Cité de l'énergie.

Prochaines étapes les plus importantes des prochaines années (aspects originaux du programme énergétique)

- s'engager à informer et conseiller activement les consommateurs sur les mesures d'efficacité et d'économie énergétique, les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie;
- mettre en œuvre une modération du trafic et un développement des déplacements respectueux de l'environnement;
- tendre à être exemplaire dans ses pratiques vis-à-vis de la population et des entreprises.